



## Vos élus catégoriel lycées maritimes

Brice Bunel  
brice.bunel@mer.gouv.fr

Martin Lasbleiz  
martin.lasbleiz@mer.gouv.fr

Notre site:  
snetap-fsu.fr



# UN SYNDICAT QUI AGIT AU QUOTIDIEN

Accompagnement individuel (paie, primes, congés, indemnités, statut, temps de travail) et suivi des textes obsolètes pour défendre vos droits.

## ENSEMBLE, PLUS FORTS

Face à des réformes permanentes et des statuts fragilisés, l'union fait la force. Rejoins le SNETAP-FSU Cotisation adaptée au salaire, avec crédit d'impôt.

Pour soutenir et renforcer  
l'action du SNETAP-FSU:  
adhérez en suivant le flash code



Information  
aux agent.es  
de l'enseignement  
maritime

Janvier 2026

## Bulletin de paie

À vérifier en priorité sur ton bulletin

### Bilan et actions

#### Des avancées pour l'emploi et les statuts

**AED** : révision de la note sur l'organisation du temps de travail et évolution de la doctrine sur la CDIisation.

**AESH** : CDI proposé après 6 ans.

**Ex-OEA / ATEE (surveillant.e de nuit)** accès à la grille d'avancement.

**PTEM EPS** : accès à la hors-classe obtenu.

**Primes (attractivité, informatique...)** : obtenues après des années de mobilisation. Le salaire dépend trop des primes, mais nous avons empêché la baisse de l'indice des ACEN.

**Infirmier.e-s scolaires** : accord de principe pour des mi-temps dans chaque lycée.

**Bac NPM** : corrections de nombreux dysfonctionnements du texte initial, prise en charge du CAEERS, ajustements des épreuves de baccalauréat.

**BTSM MASEN / ENSM** : augmentation des places pour les BTS obtenue.

**Traitement brut** : indice brut x 4,92278.

**ISOE part fixe (enseignant.es)** : 212,50 € / mois (au prorata si temps partiel).

**ISOE part modulable (professeurs principaux)** : 1 497,84 € / an (mensuelle titulaires, trimestrielle contractuel.les).

**Indemnité forfaitaire CPE** : 2 743,97 € / an (versée mensuellement).

**Prime d'attractivité** : montant variable selon l'échelon (enseignant.es et CPE titulaires jusqu'à l'échelon 9, tous les contractuel.les).

**Indemnité compensatrice CSG** : 20 à 30 € / mois pour les fonctionnaires et environ 1€ / mois pour les contractuel.les en poste avant janvier 2018.

**HSA** : 135,40 € / mois (PLPA classe normale, ACEN) / 148,98 € / mois (PLPA hors classe).

#### Attention

Les HSA sont versées d'octobre à juin.

La 1<sup>re</sup> HSA est majorée de 20 %.

Les temps partiels ne perçoivent pas de HSA.

### ! Nos combats en cours !

Carrières bloquées (PNT, contractuel.les).

Inégalités de salaires et de contrats (ACEN 21h / contrats lycée 18h).

Manque d'infirmier.e-s, de documentalistes, d'AESH.

Suppressions de postes, mobilité entravée.

Évaluation inadaptée des enseignants contractuels.

Réformes menées à moyens constants : vigilance maximale.

